

## **SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2019**

Convocation du 7 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

**Étaient présents :** M. André GÉLÉBART, Mmes Florence DOUTRELEAU, M. Sylvain COTARD, Mme Dominique JONQUAY, M. Sylvain DELAVOYE, Mme Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS, Gérard NAVARRO et Ludovic GRENIER, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** M. Sylvain DELAVOYE

La séance est ouverte à 20 h 31.

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

(délibération n° 2019-1)

M. le Maire explique que le Conseil a la possibilité d'ouvrir des crédits en section d'Investissement – dans la limite de 25 % de ceux ouverts l'an dernier – avant le vote du budget. Cela permettrait de payer sans attendre des factures de petit matériel (projecteur et guirlande pour Noël, travaux d'éclairage public, vidéoprojecteur).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019 M. le Maire à ouvrir des crédits pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.**

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

(délibération n° 2018-32)

M. le Maire rappelle que le Conseil – lors d'une précédente réunion – avait décidé de revoir le règlement de location de la salle polyvalente.

Après débat, il décide ce soir :

- de préciser l'horaire de location pour un vin d'honneur (de 13 heures à 20 heures) ;
- de passer le montant de la caution demandée à 400 € ;
- de fixer le montant demandé en cas de casse en fonction de la pièce cassée (ou manquante) en fonction du prix coûtant de ladite pièce ;
- de demander un acompte de 50 % du montant de la location au moment de la réservation, en précisant que cette somme ne sera remboursée si la location est annulée qu'en cas de motif impérieux et sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de location de la salle polyvalente où figurent ces modifications.**

### **AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONES DU PLUI** (délibération n° 2019-2)

M. le Maire présente le projet de règlement de zones du PLUI de la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral reçu le 11 décembre dernier en mairie.

Ce projet délimite les zones urbanisables de la commune pour les 10 ans à venir.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet – en regrettant toutefois l'interdiction des constructions imposée dans les hameaux.**

## **APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT ET MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE THIÉTREVILLE** (délibération n° 2019-3)

M. le Maire expose que loi sur l'Eau fixe l'obligation de définir les zones en assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes.

Le SMAEPA de la Région de Valmont – ayant compétence dans le domaine de l'assainissement (collectif et non collectif) – a financé une étude de révision du zonage d'assainissement.

M. le Maire explique que le montant des travaux pour raccorder toutes les habitations de la commune au réseau d'assainissement collectif a été estimé. Vu les montants en question (plusieurs centaines de milliers d'euros), le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectifs et le fait que seuls les hameaux ne sont pas reliés au réseau d'assainissement collectif, il est d'avis que la commune ne se lance pas dans une opération d'extension de son réseau collectif d'assainissement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de zonage d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune correspondant à la solution sans projet d'extension du réseau collectif d'assainissement, valide de fait les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la commune et valide l'ouverture de la procédure d'enquête publique réglementaire par le SMAEPA de la région de Valmont.**

## **CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT COMMUNAL (FEMME DE MÉNAGE)**

M. le Maire expose que le CDD de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux arrive à expiration le 28 février. La loi ne permettant pas de renouveler ce CDD une nouvelle fois, il a proposé à cet agent – qui donne entière satisfaction – la transformation au 1<sup>er</sup> mars prochain de son CDD en CDI.

## **TRAVAUX**

**Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :** M. le Maire explique qu'il avait demandé un devis pour l'implantation d'un poteau incendie rue de la Mare Havy. Toutefois, il s'avère que la pose de poteaux incendie doit s'envisager dans un cadre global pour couvrir – idéalement – l'ensemble la commune. C'est pourquoi M. le Maire propose aux Adjoints et Conseillers intéressés de rencontrer l'entreprise en charge du réseau d'eau potable dans la commune pour déterminer les emplacements où les poteaux incendie pourraient être implantés.

**Classes :** M. le Maire propose que la peinture des 2 salles de classe soit refaite. Un devis en ce sens d'un montant de 4 464 € TTC est accepté.

**Pignon de la mairie :** M. le Maire a demandé un devis pour la réfection du pignon sud de la Mairie (entrée de la 2<sup>e</sup> salle de classe).

**Cour de l'école :** Après examen d'un devis, commande est passée pour la pose d'un caniveau dans la cour de l'école, qui permettra d'éviter que l'accès à la 2<sup>e</sup> salle de classe soit inondé en cas de pluie (648 € TTC).

**Pose de caveaux dans le cimetière :** Exposé de M. Langlois. L'entreprise en charge de la reprise des tombes dans le cimetière a proposé à la Mairie de réaliser des caveaux neufs que la Mairie pourrait revendre ensuite aux personnes intéressées, plutôt que de reboucher les excavations résultant de la reprise des tombes. Après débat, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition pour notamment laisser le choix de leur tombe aux gens.

**Entretien de la commune :** M. le Maire expose qu'il a demandé à l'agent communal et aux agents du syndicat de voirie d'assurer l'entretien des haies dans la commune, ce qui permettra

d'économiser plus de 1 300 € sur le contrat d'entretien passé avec l'entreprise Vincent, qui donne par ailleurs entière satisfaction.

**Achat de grilles d'exposition :** M. le Maire propose que la commune achète de nouvelles grilles d'exposition en complément de celles dont elle dispose déjà, ce qui est accepté.

**Panneaux de basket au terrain de sport :** Il est décidé d'acheter deux nouveaux paniers de basket.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Association Rêves pour l'Enfance :** Le bureau de l'association a été renouvelé en début d'année, et le loto du 2 février dernier à la salle polyvalente a été un succès.

**Associations subventionnées :** Un courrier va être envoyé à toutes les associations sollicitant une subvention communale afin qu'elles présentent leur budget avec leur demande.

**Recensement communal :** La population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 415 habitants (376 pour la commune et 39 pour le Logis).

**Repas du 1<sup>er</sup>-Mai :** Exposé de Mme Capdeboscq. La possibilité d'organiser ce repas au restaurant de l'Agriculture plutôt qu'à la salle polyvalente a été examinée. Il en ressort que cette solution serait un peu moins onéreuse, faciliterait grandement l'organisation du repas et permettrait d'avoir un cadre plus officiel pour cette occasion. En conséquence, il est décidé que le repas du 1<sup>er</sup>-Mai sera organisé au restaurant cette année.

**Nouveaux habitants :** Mme Doutreleau propose qu'une invitation informelle soit faite aux nouveaux habitants à leur arrivée afin qu'ils viennent faire connaissance des élus en mairie.

**Fête des Voisins :** Mme Doutreleau propose que la salle polyvalente soit ouverte et mise à disposition des Thiétrevillais à cette occasion.

**Commission Finances :** La commission se réunira lundi 11 mars à 10 heures en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 21 h 40.